



MAIRIE DE
LA CHAISE-DIEU
43160

Procès verbal du conseil municipal du 11/12/2023 à 20h00

Etaient présents :

M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

Procuration de Mr Philipon Pierre pour Mr Faivre Thierry
Stéphane Wenger absent

Secrétaire de séance : M GIBERT Stéphane

Approbation du PV du conseil précédent : Adoption à l'unanimité

***Rajout à l'ordre du jour :**

La commune décide d'arrêter de travailler avec le cadastre actuel et d'utiliser le logiciel de la communauté d'agglomération du Puy au lieu d'AGEDI pour gérer le cadastre. Le logiciel est gratuit et plus performant.

Vote : 12 Pour

***Tarifs 2024**

Achat fournitures scolaires : 50€ par an et par enfant

Vote : 12 pour

***Tarifs location de la petite et grande salle des fêtes et de la salle de restaurant**

· **Location grande salle des fêtes :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire en semaine	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	Gratuite 1ère fois de l'année puis 50 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 150 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 100 €	Gratuite 1ère fois de l'année puis 250 €
Associations hors commune	60,00 €	180,00 €	130,00 €	330,00 €
Particuliers de la commune	50,00 €	150,00 €	100,00 €	250,00 €
Particuliers hors commune	60,00 €	200,00 €	150,00 €	380,00 €

Les temps d'aménagement et de dégagement de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avec la gardienne avant et après l'utilisation de la salle.

Un chèque caution de 100 € sera demandé pour le ménage.

Un chèque caution de 350 € sera réclamé pour le matériel de la grande salle

Frais de chauffage (heures utilisées) : 14€/heure

· **Location petite salle des fêtes :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire (en semaine)	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	Gratuite			
Associations hors commune	40,00 €	100,00 €	80,00 €	200,00 €
Particuliers de la commune	20,00 €	70,00 €	60,00 €	140,00 €
Particuliers hors commune	30,00 €	90,00 €	80,00 €	170,00 €

Les temps d'aménagement et de dégageant de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avec la gardienne avant et après l'utilisation des salles.

Un chèque caution de 50 € sera demandé pour le ménage.

Frais de chauffage (heures utilisées) : 8€/heure

- **Location Salle de restaurant :**

Locataires	Moins de 6 heures	1 jour en semaine (8h à 8h le lendemain)	1 jour supplémentaire (en semaine)	1 week-end vendredi fin de journée au lundi début de matinée
Associations de la commune	50,00 €	170,00 €	130,00 €	320,00 €
Associations hors commune	60,00 €	230,00 €	200,00 €	450,00 €
Particuliers de la commune	50,00 €	170,00 €	130,00 €	320,00 €
Particuliers hors commune	60,00 €	230,00 €	200,00 €	450,00 €

Les temps d'aménagement et de dégageant de la salle est compris dans la durée de location.

Un état des lieux sera fait avant et après l'utilisation de la salle.

Un chèque caution de 100 € sera demandé pour le ménage.

Un chèque caution de 350 € sera demandé pour le matériel.

Frais de chauffage : 45€/jour si nécessaire.

Vote : 12 pour

***Terrasses :**

Une discussion s'engage au sujet des terrasses qui ne sont jamais démontées. Un courrier a été envoyé au propriétaire de la crêperie et un autre sera envoyé au lion d'or. De nouvelles dispositions seront prises pour la saison prochaine et une nouvelle convention sera écrite.

Prix ; 4€/m2/mois pour juillet et août et 50€/jour pour les terrasses éphémères.

Vote : 11 pour et 1 abstention

***Jetons pour les bornes de campings car**

Prix ; 2,5€

Vote : 11 pour et 1 abstention

***Droits de place pour le marché**

30€ pour l'année (31 mai au 1 octobre)

Vote : 5 pour, 1 contre et 6 abstentions

Une réflexion sera peut-être à mener quant à la place et le jour du marché

***Tarifs du tractopelle**

120€/heure et 30€ par heure de chauffeur

Vote : 12 pour

***Achats de vêtements de travail**

-Voirie : 170€/an

-Autre : 130€/an

Vote : 12 pour

***Tarifs du camping**

-tente seule :2€

-voiture seule :2,5€

-tente + vélo :2,5€

-tente + moto :3€

-tente + voiture :3,5€

-caravane + voiture :4€

-borne électrique :4,5€

-adultes :4€

-enfants (4 à 12 ans) :3€

-enfants – 4 ans : gratuit

-camping-car:5€

-vidange camping-car : gratuit pour les utilisateurs du camping et 2,5€ pour les autres

-taxes de séjour :0,22€/nuitée /personne

- tarif de groupe + de 15 personnes :10 % de remise

-10 % de remise pour tous les séjours de 11 jours et plus

-chalets : _ augmentation de 20€ de tous les tarifs du 14/07 au 31/08

_ augmentation de 10 € de tous les tarifs du 29/06 au 13/07

_ même tarifs sur les autres périodes

Vote : 12 pour

-chalets : Les tarifs des nuitées augmentent tous de 5€ et les nuitées seront supprimées en saison

Vote : 12 pour

***Astreinte de neige**

Indemnité de 159,20€ / semaine

Vote : 12 pour

***Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Une nouvelle prime pour le pouvoir d'achat vient d'être mise en place par le gouvernement d'un montant compris entre 300 et 800€ en fonction du salaire.

Le conseil propose 100 %

Vote : 8 pour, 2 abstentions et 2 contre

***Adressage :**

Le centre des impôts demande une délibération validant l'adressage.

Vote : 12 pour

***Subventions aux associations**

Festival de la Chaise Dieu	1780 €
Les doigts agiles	160 €
Cas 'ados	150 €
Ensemble c'est tout	200 €
AS Collège Henri Pourrat	300 €
Réseau des sites casadéens	160 €
Pierre Roger de Beaufort	160 €
Mémoires de la Chaise-Dieu	160 €
La Brèche	160 €
Geb nout	160 €
Donneurs de sang	150 €
Club 2eme jeunesse casadéenne	160 €
La Chaise musicale	160 €
Les anciens combattants	160 €
Les cheveux d'argent	160 €
Amicale des sapeurs-pompiers	360 €
ADAC	300 €
Société de chasse	160 €
AAPPMA de Haute-Loire	160 €
Parmi	160 €
Sport Nature	160 €
Comité de jumelage	160 €
La Casadéenne du désert	160 €
APAJH ass pour adultes et jeunes handicapés de HL	160 €

Vote : 10 pour, 1 abstention et 1 voix contre

***Ouverture de crédits d'investissements 2024**

Pour permettre le fonctionnement de la commune et du centre de loisirs, il faut autoriser l'ouverture de crédits représentant le quart du budget municipal et du budget du centre de loisirs.

Vote : 12 pour

***Fongibilité des crédits budget 2024**

Avec la nouvelle M57, pour effectuer des modifications d'un chapitre à l'autre, le maire peut l'effectuer sans le vote du conseil. Au-delà de 7,5 %, il faut une décision modificative votée en conseil municipal.

Le conseil décide d'abaisser ce taux à 1 %.

Vote : 7 pour, 1 abstention et 4 voix contre

***Solde de subvention pour l'avenue de la gare**

Des reliquats de subvention ont été versés à la commune.

***Vente de terrains**

Aucun des deux acquéreurs potentiels ne vont donner suite à leurs propositions d'achats donc la commission doit se réunir de nouveau au début du mois de janvier.

***DSIL**

Le dossier DSIL a été déposé pour la rénovation du stade du collège pour un montant total de 22 579€ HT et un pourcentage de 40 %.

Vote : 12 pour

***Amortissement de la carte communale**

Le bureau d'étude a informé la mairie qu'il ne souhaitait pas finir le travail sur la carte communale sachant qu'il a effectué le contingent d'heures prévues au départ.

Le trésor public demande d'amortir l'ensemble de la carte communale pour un montant de 14000€.

Vote : 12 pour

***Village d'avenir**

L'état met en place un dispositif de soutien, à travers les départements pour certaines communes choisies sous le label « Villages d'avenir »

La Commune de La Chaise Dieu a été choisie avec 35 autres communes du département.

***Loi AGECE**

L'état impose 20 % de matières recyclées dans l'achat de nos fournitures diverses.
Un bilan sera remis en fin d'année pour contrôle.

***Compte rendu de la réunion du syndicat mixte.**

Discussions sur les tarifs, les horaires d'ouvertures ainsi que le budget.

***Questions diverses**

Certaines voitures sont parfois gênantes rue des fossés.

Fin des débats, le maire peut conclure la séance